



MAIRIE D'ARTAIX 71110

Compte rendu du conseil municipal du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ARTAIX, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Éric NEVERS.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 10

Mesdames BACHELET Nathalie, DAENEN Danièle, GONNARD Catherine, HILT Sabine et PAQUELIN Clémence,

Messieurs CHERVIER Daniel, CROISIER Eric, NEVERS Eric, NOTTIN Jean-Pierre, SABOT Bruno et VERNIOL Alain.

Date de convocation : le 16 juillet 2020

Présents : 10 Votants : 10

Secrétaire de séance : Madame HILT Sabine

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 h 00.

Compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de sa dernière réunion.

Ordre du jour

1. Périscolaire : tarifs et CDD de Mme RAJAT
2. Fonds de solidarité logement (FSL)
3. Convention de service CEP (conseiller en énergie partagée) avec le SYDESL
4. Reconnaissance en catastrophe sécheresse
5. Changement d'adresse de la mairie
6. Questions diverses

1. Périscolaire : tarifs et CDD de Mme RAJAT

A la rentrée scolaire 2020/2021 le nombre d'enfants à emmener sur les écoles de Marcigny nécessitera de faire deux navettes matin et soir pour leur transport.

Vu la fin du CDD de Mme Marjorie RAJAT au 31 août 2020,

Monsieur le Maire demande à ses conseillers de se prononcer sur le renouvellement du CDD de Mme Marjorie RAJAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de renouveler le CDD de Madame Marjorie RAJAT pour assurer la garde des enfants entre les deux navettes à compter du 1^{er} septembre 2020.

(La délibération porte la référence D2020-39)

Monsieur le Maire propose à ses conseillers de revoir les tarifs de la garderie périscolaire et du transport des écoliers vers Marcigny pour les lundis mardis jeudis et vendredis.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants pour les familles :

- ⬇ 20 €/mois pour un enfant,
- ⬇ 30 €/mois pour 2 enfants,
- ⬇ 40 € /mois pour 3 enfants,
- ⬇ 50 € /mois pour 4 enfants.

(La délibération porte la référence D2020-40)

Ainsi, comme le souligne Monsieur le Maire, ce service communal coûte au maximum un euro par jour par enfant et permettra de couvrir les frais de salaires du CDD reconduit.

2. Fonds de solidarité logement (FSL)

Monsieur le Maire informe ses conseillers d'un courrier du Président André ACCARY relatif à la demande de participation au financement du Fonds de Solidarité logement (FSL) pour l'année 2020.

La vocation du FSL s'inscrit dans le cadre du plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Le FSL permet d'accorder des aides telles que le dépôt de garantie, le cautionnement, le 1^{er} loyer, pour ce qui concerne l'accès au logement, ou de prendre en charge, des impayés de loyers, d'énergie ou d'eau.

Ce fonds peut être alimenté par les communes qui le souhaitent à raison de 0.35 € par habitant. La population municipale d'Artaix étant de 327 habitants, la participation serait de 114.45 euros (327*0.35).

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal accepte de participer au FSL et de verser la somme de 114.45 euros.

(La délibération porte la référence D2020-41)

3. Convention de service CEP (conseiller en énergie partagée) avec le SYDESL

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le SYDESL a souhaité, en partenariat avec la Région Bourgogne Franche Comté et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), et avec le concours du fond européen FEDER, s'engager afin de conseiller les collectivités et de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) afin qu'elles contribuent aux objectifs de 3x20 (20 % d'efficacité énergétique, 20 % de réduction des GES, 23 % d'énergies renouvelables).

Par délibération en date du 24 mai 2019, le Comité Syndical du SYDESL a approuvé la création d'un service destiné à accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets énergétiques et propose un Conseiller en Énergie Partagé (CEP). Le SYDESL met à disposition des collectivités qui en font la demande un agent, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, qui devient l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Pour bénéficier des prestations proposées par le CEP du SYDESL, notamment un bilan énergétique gratuit, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'en débattre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec le SYDESL la convention définissant les modalités de mise en œuvre du service CEP.

(La délibération porte la référence D2020-42)

4. Reconnaissance en catastrophe sécheresse

Monsieur le Maire informe de la reconnaissance de la commune en catastrophe naturelle sécheresse du 1er juillet 2019 au 30 septembre 2019.

5. Changement d'adresse de la mairie

Monsieur le Président informe ses conseillers que suite au nouvel adressage de la commune d'Artaix, la nouvelle adresse de la mairie d'Artaix devient 475 rue de la mairie, 71 110 Artaix.

Puis il leur demande de délibérer pour accepter ce changement d'adresse.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Accepte de retenir l'adresse suivante pour la mairie d'Artaix :

Mairie d'Artaix
475 rue de la mairie
71 110 Artaix

(La délibération porte la référence D2020-43)

6. Questions diverses

Un tour de table est proposé.

Madame Catherine GONNARD informe le Conseil d'un courrier reçu de Cité Nouvelle pour sensibiliser les habitants du lotissement les Etangs au bon respect du règlement.

Madame Catherine GONNARD s'est rendue à la première commission « petite enfance, jeunesse, vie associative et sportive, communication » de la communauté de communes de Marcigny. Un tableau des activités a été distribué au cours de la séance, mais sans tarifs affichés. La « carte avantage jeunes » a été présentée : elle coûte 7 euros, et permet de nombreuses réductions.

Monsieur Bruno SABOT informe que le fournisseur de plaques livrera en septembre voire octobre. Il faut que les administrés fassent eux même leur changement d'adresse auprès de tous les organismes et administrations.

Monsieur le Maire, Président du CCAS, explique que la prochaine réunion du CCAS se tiendra en septembre et qu'il sera question de décider le maintien du repas des aînés étant donné l'épidémie de COVID19.

Concernant la réunion pour la maison des associations, les associations souhaitent une salle communautaire avec un placard individuel.

Monsieur le Maire a demandé des devis à des entreprises pour la réalisation des travaux. Début août, Monsieur LINOIS (ABC PLANS) établira le dossier d'aménagement. L'objectif est de maintenir le début des travaux courant octobre 2020.

Monsieur le Maire, avec l'accord de ses conseillers, envisage que la rénovation de l'ancienne mairie pourrait entraîner la réorganisation des services municipaux sans remettre en cause le projet de la maison des associations.

Monsieur Jean-Pierre NOTTIN demande que le site internet de la mairie soit mis à jour avec la nouvelle équipe municipale. Monsieur le Maire s'en occupe personnellement.

Monsieur le Maire informe ses conseillers que les travaux d'ouverture du mur du parking de la mairie se dérouleront prochainement. Il rappelle que ces travaux avaient été acceptés et votés sous l'ancien mandat.

La séance s'est terminée à 21 h50.



Le Maire, ERIC NEVERS